



La feuille de la FGR d'Indre-et-Loire

fgrfp37@gmail.com

Intervenons !

Changement de 1er ministre, renoncement provisoire au 49.3 et ... rétablissement, rebondissements, reports de séance et amendements de dernière minute! Le budget 2026 aura connu un parcours chaotique ... Toujours marqué par une austérité assumée qui pèse sur les citoyens les plus pauvres, il n'épargne pas la classe moyenne. Débuté avec l'annonce du report d'un an de la mise en oeuvre de la réforme des retraites et un vif débat autour de la taxe Zucman, il connaîtra finalement le maintien de l'évolution des pensions, de l'abattement de 10% et de l'évolution des bases de l'impôt sur le revenu que le gouvernement projetait d'annuler...

Egratignures ou mesures importantes? Chacun jugera!

Mais notons que ces mesures correspondent à des mobilisations sociales d'importance: contre la réforme des retraites en 2024 ou encore plus récemment avec les journées d'action des organisations de retraités regroupées au sein du G9 en novembre (lire P2)!

Plus que jamais, au-delà du bruit médiatique, c'est bien l'intervention citoyenne qui est décisive pour obtenir des résultats! Une bonne raison de participer à la journée du jeudi 2 avril et aux débats de notre prochain congrès national que nous entamerons à Chambray le 4 mars.

JEUDI 2 AVRIL

TEMPS FORT

**de la semaine d'action
du 30 mars - 4 avril**

JEUDI 9 AVRIL à 14h

**REUNION PUBLIQUE
PROTECTION SOCIALE:
QUELS CHANGEMENTS?**

**Salle GODEFROY
CHAMBRAY**

17 Av des Platanes

jeudi 28 mai à 19 h

LES DESERTS MEDICAUX

Film

« Le dernier visiteur »

SOIREE CNP

AUX STUDIOS

Initiative de l'Intersyndicale

37

Invitation :

**Mercredi 4 mars : Assemblée Générale
de la Fédération Générale des Retraités**

**Ouverte à tous à 9h30 Maison des syndicats
Salle de la Rotonde 18 rue de l'Oiselet 37550 St Avertin**

REUNION FGR : PSC et SECURITE SOCIALE

Ambiance attentive et studieuse pour cette présentation de la nouvelle organisation de l'Assurance maladie qui va bouleverser le paysage de notre couverture santé. Deny Nonnet, coordinateur régional de la FGR, a resitué cette réforme de la PSC (protection sociale complémentaire) dans l'évolution de la Sécurité Sociale créée en 1945 qui a fait la preuve de son efficacité depuis 80 ans: « De chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins ».

Mais une sécurité sociale à nouveau fragilisée par le développement du rôle de l'assurance maladie complémentaire (mutuelles, institutions,) au détriment de l'Assurance Maladie obligatoire. En effet si l'employeur s'acquittera de la moitié de la cotisation pour les actifs, les retraités devront eux en régler la totalité.

Cette réforme abandonne le principe de solidarité générationnelle entre actifs et retraités ainsi que la proportionnalité entre montant de la pension et montant de la cotisation, fragilisant l'accès aux soins des titulaires des petites pensions. Un choix perdant-perdant dont la décision est reportée au 1 mai 2027 et qui appelle plus que jamais à se mobiliser pour les propositions de la FGR. Toutes les précisions n'étant pas connues, décision est prise d'organiser de nouvelles réunions.



JOURNEE NATIONALE DU 6 NOVEMBRE



social

Les retraités battent le pavé

Les jeunes dans la galère, les vieux dans la misère. C'est par ce slogan que s'est ébranlé, jeudi 6 novembre, le cortège de plusieurs dizaines de retraités. Rassemblés devant les locaux de l'Agence régionale de santé à Tours, ils ont bravé la pluie avant de rejoindre la préfecture.

L'abandon des franchises médicales

« En finir avec les promesses non tenues et arrêter de taper sur les mêmes. On veut encore nous faire payer, nous, les retraités, on en a ras le bol », raconte Dominique Maugars. « Je suis parent d'enfant handicapé. Ceux-ci vont être fortement pénalisés », ajoute Dany Bourry, retraité de Thilouze. « Nous sommes ici pour nous



Le cortège de retraités quitte la rue Édouard-Vaillant jeudi 6 novembre. (Photo NR)

faire entendre et dire que nous ne sommes en rien responsables de la situation. Nous souhaitons l'abandon des franchises médicales et un retour de

l'abattement de 10% sur les déclarations de revenus », résume Gilles Moindrot, secrétaire de la fédération des retraités d'Indre-et-Loire. Une

motion a été déposée à la préfecture à la fin de manifestation.

Cor. NR : Remi Guiné

Nr du 6 juin 2026

LE CDCA :

Le CDCA, Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, est une instance consultative, où il convient d'être présent pour recueillir informations et faire valoir nos revendications : la démocratie ne s'use que lorsque l'on ne s'en sert pas!

Instance créée par la Loi du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV), il vise à assurer la participation des personnes âgées et des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques liées à l'autonomie et à la citoyenneté dans le Département.

Le CDCA comporte (notamment) des représentants des personnes âgées, des personnes retraitées issues notamment des organisations syndicales représentatives, des personnes handicapées, de leurs familles et de leurs proches aidants et des représentants du Département. FGR et FSU y sont donc représentées à ce titre.

Instance présidée par le(a) Président(e) du Conseil Départemental, il comporte 2 formations spécialisées compétentes respectivement pour les questions relatives aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Il se réunit en formation plénière (minimum deux par an) ou en formation / commission spécialisée (à l'initiative des membres). Le mandat des membres du CDCA est fixé à trois ans.

Ses domaines de compétence sont nombreux :

prévention de la perte d'autonomie ; accompagnement médico-social ; accès aux soins et aux aides humaines ou techniques ; accessibilité ; logement et l'habitat collectif ; L'urbanisme ; transport ; La scolarisation ; intégration sociale et professionnelle ; accès à l'activité physique, aux loisirs, à la vie associative, à la culture et au tourisme.

Les grandes missions du CDCA

1 - Formulation de recommandations visant au respect des droits et à la bienveillance des personnes âgées et personnes handicapées, à assurer le soutien et la valorisation des proches aidants ainsi qu'à permettre la bonne prise en compte des questions éthiques ;

2 - Possibilité de débattre, de sa propre initiative, de toute question concernant la politique de l'autonomie, et de formuler des propositions sur les orientations de cette politique

3 - Transmission d'un rapport biennal avant le 30 juin de l'année concernée, sur la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le Département aux institutions suivantes : au Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), au Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Le CDCA est consulté pour avis sur le schéma régional de santé, les schémas régionaux et départementaux d'organisation sociale et médico-sociale, la programmation annuelle ou pluriannuelle des moyens alloués par l'ARS, le Département et les régimes de base d'assurance vieillesse à la politique départementale de l'autonomie et désormais sur la mise en place du Service Public de l'Autonomie (SPDA).

Katia Vilar

CSG et BAISSÉ DE LA PENSION ?

La revalorisation des retraites de 0,9% passée au 1er janvier 2026 sera effective sur le versement de notre pension de février. Et pourtant, il est tout à fait possible que notre pension globale baisse en ce début d'année. Voici pourquoi.

Barème 2026 : CSG (assurance maladie, famille), CRDS (dette de la Sécu) et CASA (solidarité pour l'autonomie)

Le taux de la CSG 2026 est calculé sur le Revenu Fiscal de Référence 2025, donc sur les revenus de 2024. Les pensions de 2024 ayant augmenté de 5,3 % le 1 janvier 2024 et le barème 2026 relevé de 1,8 %, un certain nombre d'entre nous vont changer de tranche et ... **y perdre!**

	Taux zéro	Taux réduit	Taux médian	Taux normal
	RFR inférieur à	RFR de :	RFR de :	RFR supérieur à
1 part	13048 €	13049€ à 17056€	17057€ à 26471€	26471 €
1,5 part	16532 €	16533€ à 21611€	21612€ à 33537€	33537 €
2 parts	20016 €	20017€ à 26166€	26167€ à 40603€	40603 €
1/2 part en +	3484 €	4555 €	6623 €	7066 €
CSG	Exonération	3,8 %	6,6 %	8,3 %
CRDS	Exonération	0,5 %	0,5 %	0,5 %
Casa	Exonération	Exonération	0,3 %	0,3 %

Participez à l'Assemblée Générale du mercredi 4 mars

Les 19-20 et 21 mai se tiendra le congrès de la FGR à Port-Leucate. Née en 1936, la FGR rassemble l'ensemble des retraités des 3 fonctions publiques: état, territoriale et hospitalière. Membre par son syndicat ou par adhésion directe, chaque adhérent reçoit la revue nationale (le courrier des retraités) ainsi que les publications locales.

Dans un contexte profondément instable avec des transformations majeures à l'oeuvre dans nos sociétés; des repères et des cadres de pensée qui se bousculent, des changements démographiques et des conflits inédits, le besoin de réfléchir ensemble et de chercher à intervenir devient primordial. S'emparer des motions préparatoires, mandater nos délégués, organiser notre section pour que les retraités pour intervenir mieux et plus efficacement, tel est l'enjeu de 90 ième congrès.



Les motions préparatoires:

- Motion générale
- Avenir de la FGR
- Place des retraités.es
- Fiscalité
- Services publics
- Protection sociale

Merci de retourner le coupon joint à cet envoi par mail à fgrfp37@gmail.com ou par la poste. Indiquez bien votre adresse mail pour que les projets de motion vous soient envoyés dès leur



Bulletin d'adhésion directe à la FGR-FP 37

Année 2026

M . Mme :

Adresse:

.....

Tél :

Courriel :

Administration d'origine :

Année de naissance :

Date : Signature :

POUR 12 MOIS D'ADHESION	
MONTANT BRUT MENSUEL DE LA PENSION	COTISATION POUR 12 MOIS
Jusqu'à 1150 €	21,00 €
De 1151 à 1320 €	29,00 €
De 1321 à 1450 €	34,00 €
De 1451 à 1700 €	43,00 €
De 1701 à 1900 €	47,00 €
De 1901 à 2200 €	56,00 €
De 2201 à 3000 €	63,00 €
Au-delà de 3000 €	74,00 €

Bulletin à retourner à Gilles Moindrot 29 rue Danielle Casanova 37700 Saint-Pierre-des-Corps